

Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de Communes aux heures habituelles d'ouverture.

Conseillers en exercice : 57	Présents : 41	Votants : 49
------------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

Étaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

Absents ayant donné pouvoir : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE.

Absents excusés : Jean-Michel BELZ, Jean-Luc CHIFFOLEAU, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azais TOUATI, Andrée VIELVOYE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2019DC/001	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer Mme Odile ROSNARHO, Secrétaire de séance	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2019DC/002	Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2018	Approuver le procès-verbal du 7 décembre 2018 en tenant compte des remarques formulées.	Délibération adoptée à l'unanimité

Membres en exercice : 57	Présents : 42	Votants : 51
--------------------------	---------------	--------------

Étaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

Absents ayant donné pouvoir : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

Absents excusés : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azais TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2019DC/003	Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	DECIDE : - de prendre acte de la présentation du rapport, annexé à la présente délibération, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/004	Débat d'orientations budgétaires 2019	DECIDE : - de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019 et de la présentation du rapport y afférent joint en annexe ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/005	Convention de coopération avec la CCI du Morbihan pour l'hébergement et l'accompagnement de nouvelles entreprises sur le territoire	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer la convention de coopération avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan annexée à la présente délibération, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/006	Transferts patrimoniaux de la Commune de Pluvigner à la Communauté de communes sur le périmètre du futur Parc d'activités de Bréventec	DECIDE : - l'acquisition de la parcelle cadastrée YH 64, constituant un lot d'une surface de 20 340 m ² situées sur le périmètre du futur Parc d'activités de Bréventec à Pluvigner, au prix de 113 900 € HT ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à cette vente.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/007	Soutien aux candidatures de l'appel à projet sur le dynamisme des centres villes et des bourgs ruraux en Bretagne	DECIDE : - de soutenir les candidatures des Communes de Belz, Pluneret et Carnac au cycle étude et des communes de Crac'h, Quiberon, Sainte-Anne d'Auray, Saint-Philibert et Saint-Pierre Quiberon au cycle travaux de l'appel à candidatures « dynamisme des villes et bourgs ruraux en Bretagne » ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/008	Avenant au Contrat « Enfance et jeunesse » pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer l'avenant au Contrat « Enfance et Jeunesse » précité, qui prévoit une révision du montant de la subvention versée au titre de l'exercice 2018 pour le LAEP communautaire situé à Ploemel et d'autoriser la signature de tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/009	Versement d'un 2ème acompte de subvention 2019 à la Mission Locale du Pays d'Auray	Compte tenu de l'intérêt communautaire de la demande et de la nécessité de permettre à l'association d'assurer la continuité de ses actions, DECIDE :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		<ul style="list-style-type: none"> - d'accorder un 2ème acompte d'un montant de 17 000 € à verser au cours du 1er trimestre 2019, qui viendra en déduction de la subvention qui pourra lui être accordée au titre de l'année 2019 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>M. Jean-Maurice MAJOU se retire du vote.</i>
N° 2019DC/010	Réalisation d'une aire de grands passages sur le territoire de la Communauté de communes : demande de financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de valider les nouvelles modalités prévisionnelles de financement mentionnées dans le tableau ci-dessous ; - d'actualiser le dossier de demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de solliciter une subvention au titre de l'année 2019 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Etudes préalables*	14 475,00 €	DETR (50% de la dépense éligible)	92 655,76 €
Travaux de terrassement	95 311,52 €	PST accordée	16 924,00 €
Travaux d'assainissement	20 000,00 €	autofinancement	90 206,76 €
travaux de viabilisation	70 000,00 €		
<i>Electricité</i>	<i>5 000,00€</i>		
<i>Eau potable</i>	<i>65 000,00€</i>		
TOTAL DEPENSES	199 786,52 €	TOTAL RECETTES	199 786,52 €
<i>* non éligibles à la DETR</i>			

N° 2019DC/011	<p>Demande de subvention pour le financement relatif au dispositif « Chantiers d'insertion »</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à solliciter toute demande de subventions concourant au financement du dispositif « Chantiers d'insertion » de la Communauté de communes ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/012	<p>Définition des opérations présentées dans le cadre des demandes de financement auprès du Fonds Social Européen du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'opération « Encadrement et accompagnement de public en difficulté d'insertion dans le cadre des chantiers d'insertion « Nature » et « Patrimoine » se déroulant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ; - d'approuver le plan de financement prévisionnel des dépenses d'encadrement, d'accompagnement et de formation tel que défini dans le tableau ci-dessous ; - d'autoriser M. le Président à solliciter, pour les dépenses d'encadrement, d'accompagnement et de formation, les financements auprès du FSE, et à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Chantiers « Nature » et « Patrimoine » :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2019			
Assiette subventionnable FSE			
DEPENSES PREVISIONNELLES		RESSOURCES PREVISIONNELLES	
DEPENSES DIRECTES	90 690,00 €	1-Fonds européens	54 214,00 €
1-Personnel ¹	88 690,00 €	FSE	54 214,00 €
2-Fonctionnement	0,00 €	2-Financements publics nationaux	53 500,00 €
3-Prestations externes	2 000,00 €	Etat - modulation	9 500,00 €
4-Liées aux participants	0,00 €	Département aide au fonctionnement	44 000,00 €
DEPENSES INDIRECTES	17 738,00 €	Autres	0,00 €
forfait 20%	17 738,00 €	3-Financements privés nationaux	0,00 €
DEPENSES DE TIERS	0,00 €	4-Autofinancement	714,00 €
DEPENSES EN NATURE	0,00 €	5-Contribution de tiers	0,00 €
		6-Contribution en nature	0,00 €
DEPENSES TOTALES	108 428,00 €		
RECETTES		TOTAL DES RESSOURCES	108 428,00 €
COUT TOTAL AJUSTE	108 428,00 €	RESSOURCES TOTALES AJUSTEES	108 428,00 €

1-Encadrement technique et coordination socio-professionnelle

N° 2019DC/013	Demandses de financements pour la création d'une salle de sport à vocation gymnique	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous ; - de solliciter une subvention de l'Etat au taux le plus élevé : <ul style="list-style-type: none"> o au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), o au titre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
------------------	---	---	---

Plan de Financement

Dépenses d'investissement	Montant HT	Recettes	Montant	%
Acquisition du bien	1 000 000 €	ETAT Contrat de ruralité DSIL	250 000 €	10%
Frais d'acte 7%	70 000 €	Etat : CNDS	497 596 €	20%
Travaux	1 417 980 €			
		Autofinancement	1 740 384 €	70%
TOTAL HT	2 487 980 €	TOTAL HT	2 487 980 €	100%

N° 2019DC/014	Versement d'un acompte de subvention à l'association « Ti Douar Alré »	<p>Compte tenu de l'intérêt communautaire de la demande et de la nécessité de permettre à l'association d'assurer la continuité de ses actions, DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accorder un acompte d'un montant de 32 000 € à verser au cours du 1er trimestre 2019, qui viendra en déduction de la subvention qui pourra lui être accordée au titre de l'année 2019 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
------------------	--	--	---

<p>N° 2019DC/015</p>	<p>Remises gracieuses sur les factures d'eau et d'assainissement</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les remises gracieuses sur les factures d'eau telles qu'elles figurent sur le tableau annexé ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
<p>N° 2019DC/016</p>	<p>Convention relative à la constitution d'un groupement de commande avec la Commune de Brec'h</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à signer une convention spécifique de Groupement de commande avec la Commune de Brec'h, la Communauté de communes étant coordinatrice, chaque entité signant le marché de travaux concernant ses compétences ; - d'acter que le groupement sera dissout de plein droit à l'issue de la notification de l'ensemble des marchés de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées, de renouvellement du réseau d'eau potable et réhabilitation du réseau des eaux pluviales dans la rue de la Petite Vitesse ; - de désigner pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commande, comme titulaire M. Roland GASTINE, et comme suppléant M. Dominique RIGUIDEL ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
<p>N° 2019DC/017</p>	<p>Renouvellement des marchés de collecte en porte à porte et en points d'apports volontaires</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert relative à la collecte en porte à porte et en points d'apports volontaires des déchets ménagers sur les 22 communes continentales de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre atlantique, en application des articles 16-II, 25-I 1°, 67, 68, 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en vue de conclure un accord-cadre mono attributaire s'exécutant en partie au moyen de l'émission de bons de commande d'une durée de 24 mois, renouvelable deux fois 12 mois, composé : <ul style="list-style-type: none"> o d'une part fixe relative aux prestations de collecte en porte à porte et aux prestations de collecte en points d'apport volontaire, o d'une part à bons de commande pour les collectes supplémentaires des points de regroupement et gros producteurs, ainsi que pour les prestations de lavage, de maintenance préventive et de déplacement des colonnes. - d'autoriser M. le Président à signer le marché ainsi que tout document y afférent, dans la limite de : <ul style="list-style-type: none"> o 9 718 400 € HT pour la part fixe sur la période initiale de 24 mois (prestations de 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>M. Franck VALLEIN se retire du vote.</i></p>

		<p>collecte en porte à porte et de collecte en apport volontaire),</p> <ul style="list-style-type: none"> o 232 000 € HT maximum sur la période initiale de 24 mois pour la part s'exécutant au moyen de bons de commande. <p>Etant précisé que le montant de chacune des deux reconductions de 12 mois sera au maximum de 4 859 200 € HT pour la part fixe et 116 000 € HT maximum pour la part s'exécutant au moyen de bons de commande.</p>	
N° 2019DC/018	<p>Convention de maîtrise d'ouvrage unique exercée par SCNF Gares&Connexions</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique exercée par SCNF Gares&Connexions, pour la construction de la passerelle, prévoyant un montant prévisionnel des travaux de la passerelle de 6 062 714 € HT aux conditions économiques de février 2018 et dont les appels de fonds s'étaleront sur les années 2019 à 2021 avec un taux de réactualisation de 1,04% par an ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

Membres en exercice : 57	Présents : 40	Votants : 50
--------------------------	---------------	--------------

Etaients présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

Absents ayant donné pouvoir : Hélène CODA-POIREY à Michel COUTURIER, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Serge CUVILLIER à Bernadette DESJARDINS, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

Absents excusés : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azaïs TOUATI.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2019DC/019	<p>Attributions de compensation provisoires 2019</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de fixer le montant des attributions de compensation provisoires 2019 selon le tableau ci-dessous ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

	AC de référence 2018 (1)	Taxe de séjour (2)	Transfert RAM LAEP (3)	AC de référence provisoire 8 février 2019 (1+2-3=4)	IDS 2018 (5)	AC provisoire 8 février 2019 (4-5)
AURAY	2 148 353	37 669	14 762	2 171 260		2 171 260
BELZ	251 060			251 060	24 031	227 029
BRECH	308 018		2 807	305 211	34 322	270 889
CAMORS	90 891		4 071	86 820	16 920	69 900
CARNAC	2 823 441			2 823 441		2 823 441
CRACH	441 157	20 771		461 928	24 763	437 165
ERDEVEN	167 553	130 701		298 254	24 471	273 783
ETEL	165 030	16 075		181 105	13 908	167 197
HOEDIC	33 401	4 474		37 875	418	37 457
HOUAT	47 248	8 987		56 235	2 405	53 830
LANDAUL	150 233		4 550	145 683	14 348	131 335
LANDEVANT	505 238		6 705	498 533	19 200	479 333
LOCMARIAQUER	191 400	70 871		262 271	25 746	236 525
LOCOAL MENDON	282 314			282 314	23 174	259 140
PLOEMEL	139 491	11 491		150 982	36 978	114 004
PLOUHARNEL	346 816	65 112		411 928	18 112	393 816
PLUMERGAT	67 717		6 628	61 089	11 043	50 046
PLUNERET	343 650	2 938	25 075	321 513	22 149	299 364
PLUVIGNER	896 569		8 621	887 948	31 477	856 471
QUIBERON	2 514 278	463 425	2 288	2 975 415	37 752	2 937 663
SAINTE ANNE D AURAY	67 365	7 303	2 549	72 119	15 226	56 893
SAINT PHILIBERT	371 918	47 384		419 302	11 524	407 778
SAINT PIERRE QUIBERON	929 300	89 864	1 144	1 018 020	34 008	984 012
LA TRINITE SUR MER	961 495			961 495	23 843	937 652
	14 243 936	977 065	79 200	15 141 801	465 819	14 675 982

Membres en exercice : 57	Présents : 39	Votants : 50
--------------------------	---------------	--------------

Étaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

Absents ayant donné pouvoir : Hélène CODA-POIREY à Michel COUTURIER, Elisabeth GOUELLO à Jean-Maurice MAJOU, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Serge CUVILLIER à Bernadette DESJARDINS, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

Absents excusés : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azaïs TOUATI.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2019DC/020	Mise à jour du tableau des emplois - Débat d'Orientations Budgétaires	communautaire DECIDE : - de créer un emploi de négociateur foncier à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique (ingénieur) ou administrative (attaché). En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article	Délibération adoptée à la majorité (2 Contre : Paul CHAPEL et Olivier LEPICK)

		<p>3-2 ou 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.</p> <p>Le traitement sera calculé au maximum par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer un emploi à temps complet d'instructeur du droit des sols. <p>Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique (technicien, technicien principal de 2ème classe) ou administrative (rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe).</p> <p>En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.</p> <p>Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des rédacteurs ou des techniciens ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	
N° 2019DC/021	Mise à jour du tableau des emplois	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité de la manière suivante à compter du 1^{er} mars 2019 : 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Nombre de postes	Intitulé du poste	Grade actuel	Nouveau grade
1	Coordinateur de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat	Attaché territorial	Technicien principal de 2 ^{ème} classe
1	Instructeur IDS	Technicien Territorial	Agent de maîtrise principal

N° 2019DC/022	Composition du Bureau communautaire	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de désigner M. François LE COTILLEC comme membre du Bureau communautaire ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/023	Mise à jour de la composition des Commissions communautaires thématiques permanentes	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de désigner Mme Anne LE CORVEC(Pluneret), comme nouveau membre de la Commission Sport de la Communauté de communes ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>